VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

BONSOIR

Par Patvoy Postée le 10/08/2021 22:52

Je suis addict aux machines à sous depuis 10 ans date où mon père décédé depuis à été diagnostiqué Alhzaimer . Je me suis inter dire volontairement de jeux une première fois il y a 4 ans mais j'ai craqué et demandé la levée ai bout de 3 ans. J'ai rejoué et à nouveau beaucoup perdu. J'ai refait une demande d'interdiction récemment qui a ete validee il y a peu de temps. Ma crainte c'est de revivre la même chose et de craquer au bout de 3 ans. J'ai surtout peut à l'étranger d'être retenté à nouveau par le jeu. Savez si au niveau européen il y a un projet d'interdiction totale pour tous les pays membres.? Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 11/08/2021

Bonjour

Nous comprenons votre demande et en quoi il serait plus facile pour vous que l'interdiction volontaire de jeux puisse être généralisée à l'échelle européenne. Néanmoins, cela n'a pas l'air d'être en cours. De manière générale, la politique européenne en matière de jeux de hasard et d'argent n'est pas uniforme. Chaque pays membre met en place sa propre législation. Il n'existe en effet pas de texte de droit dérivé spécifique en matière de jeux de hasard et d'argent dans la législation européenne et il ne semble pas, dans les informations que nous avons à disposition, qu'un tel texte soit en train d'être rédigé.

Malgré cela, nous aimerions attirer votre attention sur une possibilité que vous semblez ne pas envisager. Nous vous rappelons que vous avez déjà réussi à ne pas jouer pendant 3 années consécutives. Ce n'est pas rien. Certes, vous avez recommencé à jouer l'année dernière, mais cela ne veut pas dire que ce shéma va forcément se répéter. En matière de dépendance, il s'agit bien souvent de considérer les difficultés à l'instant où elles se présentent. Tant que vous n'avez pas prévu de voyager à l'étranger, peut-être sera-t-il plus serein pour vous de focaliser votre attention sur votre reconstruction.

Si vous deviez partir en voyage, et que vous craigniez la rechute, ou lorsque ces trois années d'interdiction volontaire de jeux se seront écoulées, nous vous conseillons de vous tourner vers un soutien psychologique. Il est, par exemple, possible de nous appeler quotidiennement et de façon anonyme, entre 08h et 02h au 09 74 75 13 13, ou de nous écrire sur notre site par tchat entre 14h et 00h. Des écoutants formés et bienveillants pourront vous répondre et vous soutenir face aux difficultés que vous traversez.

Cordialement,